

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser-
au
Monite
belge***20039237***

DÉPOSÉ AU GREFFÉ LE

04 MARS 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0402 505 656

Nom

(en entier) : **MARQUETTE ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **rue du Serplet 11 - 7522 Marquain****Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDAT - PROCURATION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 09/12/2019.

Toutes les résolutions ont été adoptées séparément et à l'unanimité.

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Monsieur Duprez et de Monsieur Camus arrivent à échéance en date du 9/12/2019.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renouveler pour une période de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025, les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Vincent Duprez demeurant 4 Chemin de la Beuvrecque à F-59700 Marcq-en-Barœul (France)
- Monsieur Laurent Camus demeurant 48 rue de la Perche à F-59100 Roubaix (France).

Les mandats ne sont pas rémunérés.

Monsieur Duprez et Monsieur Camus acceptent leur mandat.

Il a été décidé de donner une procuration spéciale à Monsieur David Dandois, BDO Experts-Comptables SCRL, Nysdam Office Park – avenue Reine Astrid 92 – 1310 La Hulpe, avec pouvoir de substitution et pouvant agir seul afin de représenter le conseil d'administration et agir en son nom auprès du Moniteur belge pour demander la publication de toutes décisions quelconques concernant la société dans les annexes du Moniteur belge, pour entamer de manière générale toutes démarches administratives auprès du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général faire ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

David Dandois
Mandataire

Dépôt in extenso du PVAG du 09/12/2019

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2020 - Annexes du Moniteur belge